



Participer à la réorientation et au renforcement des relations franco-allemandes

Plus de quarante ans après la signature du Traité de l'Elysée et conscientes du rôle qu'ont joué les villes et communes françaises et allemandes pour l'avenir de l'Europe, l'Association des villes allemandes, l'Association des villes et des communes allemandes, l'Association des districts allemands et l'Association des Maires de France réaffirment leur soutien à la coopération franco-allemande.

Les associations sont attachées à l'entente franco-allemande qui demeure l'un des fondements de l'intégration européenne. A cet égard, elles rappellent que les communes des deux pays sont les principaux acteurs de cette entente. Les 2500 jumelages franco-allemands prouvent la solidité de cette relation. Ceux-ci ont permis de nouer les liens d'une histoire commune en associant la jeunesse et la société civile, de réconcilier les populations de ces deux pays. La paix entre les peuples a été l'objectif premier de cette coopération, les associations de pouvoirs locaux restent aujourd'hui soucieuses de donner un nouvel élan et une nouvelle dynamique à cette relation d'exception.

Les jumelages, une coopération tournée vers l'avenir

Les représentants élus des collectivités locales soulignent leur volonté commune de poursuivre leur coopération et de renforcer les relations politiques au niveau local, qu'elles soient le fait de la coopération entre les associations ou de partenariats directs.

Les associations encouragent expressément tous les acteurs locaux des deux pays à agir conjointement vis-à-vis des organes de l'Union européenne et élargissent cet appel à tous les responsables des communes européennes. Elles souhaitent également que l'aide au développement trouve une réelle place dans la coopération entre les communes. A l'avenir, elles souhaitent que plus d'actions franco-allemandes, de coopération Nord-Sud se mettent en place. En tant qu'acteurs de proximité, en raison de leurs compétences en matière culturelle, sociale, économique et environnementale, les villes et communes ont un rôle majeur à jouer en faveur du développement dans le monde.

La coopération entre les associations allemandes et françaises acquiert une importance accrue, car aujourd'hui plus qu'hier de nouveaux défis se font jour. A cet égard, les associations insistent sur la nécessité d'apprendre la langue du partenaire. L'apprentissage de l'autre langue est en effet un véritable signe de confiance en l'avenir. En outre, les associations appellent de leurs vœux l'instauration d'une coopération technique et l'échange de cadres territoriaux, qui doivent donner lieu à une coopération renforcée dans l'avenir. L'intercommunalité, les services d'intérêt général, les compétences des communes en matière sociale constituent un aperçu significatif du champ d'action potentiel du travail des associations et des partenaires locaux.

Par ailleurs, cette coopération devrait s'élargir en direction des collectivités territoriales des nouveaux Etats membres de l'Union européenne, afin de conférer une dimension de proximité à l'élargissement. Les grands projets européens, tels que la création d'un marché intérieur unifié et d'un espace de liberté, de sécurité et de justice ont eu et conservent une influence considérable sur la politique territoriale et la gestion locale au quotidien. En

conséquence, la coopération directe entre les collectivités locales allemandes et françaises devrait être consolidée. Il y a là une véritable communauté d'intérêts entre les partenaires, en dépit des différences dans les modes d'organisation territoriale.

Une coopération renforcée au niveau européen

La coopération sur les questions européennes ayant une dimension locale est indispensable à l'avenir. Les associations en ont fait un thème central pour les communes lors des débats relatifs aux services publics locaux. S'il existe un modèle social européen, comme la Commission européenne ne cesse de le répéter, les communes, et en particulier les associations de communes françaises et allemandes, sont appelées à agir ensemble, notamment pour trouver un équilibre entre concurrence et respect de l'intérêt général. Les associations sont attachées au principe de la libre administration des collectivités locales et au libre choix du mode de gestion des services économiques locaux. Les associations appellent d'ailleurs les gouvernements français et allemands à veiller à ce que les communes de nos deux pays conservent une part conséquente des Fonds structurels et autres programmes communautaires, indispensables à la cohésion et l'aménagement du territoire. Particulièrement attachées au programme pour la Promotion de la citoyenneté, les associations souhaitent un renforcement des fonds.

La coalition d'intérêts locaux ici présente offre du reste un poids supplémentaire aux revendications de l'Allemagne et de la France au niveau européen. Il est donc d'autant plus important de donner une dimension communale au « moteur franco-allemand ».

Les associations souhaitent que les associations européennes et nationales de pouvoirs locaux trouvent une vraie place dans le cadre du dialogue structuré mis en place par la Commission européenne. En effet, il est indispensable d'initier un dialogue thématique au sein duquel les associations européennes et nationales trouvent toute leur place.

La consultation des associations de pouvoirs locaux par la Commission européenne doit avoir une vraie place dans le processus décisionnel, afin d'éviter que l'impact de la législation européenne sur le niveau local, par ailleurs responsable le plus souvent de sa mise en œuvre, ne soit pas négligé et que les intérêts locaux soient pris en compte.

Les associations souhaitent la participation de représentants d'intérêts locaux des autres Etats membres à leur réflexion. Il s'agit bien plus ici d'une avant-garde de deux Etats au cœur du projet européen, qui connaissent la signification de ce grand projet humain. Les associations de communes allemandes et françaises entretiennent de bonnes relations avec leurs collègues des autres Etats membres et collaborent avec eux sur des questions européennes d'intérêt communal. La coopération entre les associations de communes allemandes et l'Association des Maires de France doit être comprise comme un enrichissement d'une relation particulièrement bonne.

Un échange d'expériences plus régulier

De même, la question des évolutions démographiques et de leurs effets sur les communes est particulièrement pertinente des deux côtés du Rhin et ne se prête pas seulement à une coopération renforcée au niveau européen mais également à un échange d'expériences et de bonnes pratiques au niveau local.

Par ailleurs, il existe une identité d'intérêts dans de nombreux autres domaines comme l'environnement, particulièrement le traitement des déchets et l'environnement urbain, ou la politique de cohésion, les transports publics, l'intégration, thèmes qui se prêtent particulièrement à l'échange d'expériences. Les associations souhaitent engager un échange informel plus régulier sur ces thèmes.

Une véritable place dans la coopération franco-allemande

Il importe également de souligner que la commune est la forme d'organisation la plus proche entre les deux pays et qu'elle joue un rôle primordial dans la coopération des deux Etats. Les associations se tiennent à la disposition des gouvernements dans le cadre des sommets ou conseils des ministres communs, pour apporter leur soutien sur les questions relevant de leurs compétences.

Les associations allemandes et l'Associations des Maires de France ont décidé d'organiser une rencontre officielle tous les deux ans, afin de catalyser les efforts des communes dans les deux pays et de valoriser leurs rôles dans la construction européenne. La similitude des défis européens auxquels les communes sont confrontées justifie cette démarche commune.